



SLA Québec offre des programmes de soutien financier pour les personnes et les familles touchées par la SLA

Pour une personne touchée par la SLA, l'accompagnement peut faire toute la différence.

C'est pourquoi SLA Québec offre une gamme de services et de soutien aux personnes touchées par la SLA et à leur famille, dont trois initiatives distinctes de soutien financier qui reconnaissent l'importance du bien-être, des liens humains et de la qualité de vie tout au long du parcours avec la maladie.

Nous offrons trois types de soutien financier conçus pour créer des expériences significatives et répondre aux besoins spécifiques de chaque individu et de chaque famille.

- **Qualité de vie** : Notre plus récente initiative de soutien financier, Qualité de vie, vient en aide aux personnes touchées par la SLA, leurs proches aidants et leurs familles afin d'améliorer leur bien-être au quotidien.
 - Le soutien financier est adapté à la progression de la SLA ainsi qu'aux préférences personnelles en matière de soins. Pour consulter la liste des dépenses éligibles, référez-vous à la fiche d'information.
 - Il peut être utilisé pour les aides techniques et/ou les adaptations mineures au domicile. Pour ces dépenses, un professionnel de la santé doit soumettre la demande en votre nom.
 - Un montant allant jusqu'à 1 000 \$ par famille par année du 1 juin au 31 mai. (Cette initiative peut être reconduite chaque année, en fonction des fonds disponibles). Les dépenses doivent être en lien direct avec la maladie.
- **Soutien jeunesse** : La SLA touche toute la famille, et les jeunes ne font pas exception. Notre initiative de soutien jeunesse :
 - Offre une aide financière aux familles touchées par la SLA afin de continuer à soutenir le développement de leurs enfants.
 - Alloue jusqu'à 300 \$ par enfant.
 - Vise à favoriser un certain équilibre, en soutenant les activités parascolaires, en offrant du tutorat ou encore, un soutien psychologique.
- **Vivre le moment présent** : Chaque jour compte pour les personnes et les familles touchées par la SLA. Grâce au généreux soutien de la Fondation Tenaquip depuis 2017, Vivre le moment présent aide les familles à créer des moments inoubliables avec leurs proches et des souvenirs mémorables. Des activités comme des sorties en voilier, des week-ends de détente dans un chalet, des pique-niques en famille et des soirées cinéma sont quelques exemples d'activités qui ont permis de créer de nombreux souvenirs.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à nos programmes de soutien financier, vous devez :

- Être inscrit à la Société de la SLA du Québec (sans frais)
- Avoir votre résidence principale au Québec
- Avoir des dépenses reliées à la SLA qui correspondent aux objectifs spécifiques de l'initiative pour laquelle vous désirez faire une demande. Si vous n'êtes pas certain qu'une dépense soit admissible, veuillez communiquer avec SLA Québec avant de soumettre votre demande.

Comment faire une demande

- [Veuillez remplir le formulaire PDF.](#)
- Les aides financières peuvent être demandées par la personne atteinte de la SLA, un membre de la famille, un bénévole ou un professionnel de la santé. Toutefois, le soutien financier pour l'initiative Qualité de vie doit être effectuée en tout temps par un professionnel de la santé lorsque celle-ci vise l'achat d'aides techniques et/ou des adaptations mineures du domicile.

Pour plus d'informations sur ces initiatives de soutien financier ou sur d'autres sources de financement, veuillez communiquer avec Kate Busch (kbusch@sla-quebec.ca ou 514-725-2653, poste 109 | 1 877 725-7725)

Fiche d'information sur la subvention Qualité de vie

Dépenses éligibles

Type de dépenses	Exemples
1. Aides techniques et/ou adaptations mineures du domicile*	- Rampes, lève-personne et autres modifications pour l’accessibilité - Ustensiles adaptés, déambulateur
2. Confort et soins	- Aide au répit - Soutien psychologique - Services thérapeutiques - Services à domicile (ex : ménage, préparation des repas, soins personnels comme l’aide à s’habiller ou à l’hygiène intime, etc.) - Entretien extérieur (ex : déneigement) - Frais de transport

**La demande doit être faite en votre nom par un professionnel de la santé.*

Dépenses non admissibles (exemples)

Non couvert	Exemples
Financement rétroactif	Demandes de remboursement pour des dépenses engagées avant l’approbation de la demande
Articles non essentiels ou de luxe	Téléviseur, fauteuil de massage sans justification médicale
Rénovations esthétiques ou sans lien avec les besoins liés à la SLA	Peinture, terrasse, garage, piscine ou agrandissement général de la maison
Activités de loisirs ou de tourisme	Billets de spectacle, vacances ne faisant pas partie d’un service structuré de répit – mais nous vous invitons à consulter notre initiative Vivre le moment présent!
Achats personnels sans lien avec les soins	Électroniques, meubles ou formations sans lien avec les soins
Épicerie ou services courants sans justification médicale	Factures d’épicerie courantes, entretien paysager à des fins esthétiques uniquement
Responsabilités légales ou réglementaires	Équipements, adaptations ou médicaments couverts par le système de santé public
Traitements non approuvés ou non recommandés	Traitements médicaux expérimentaux, non prouvés ou contre-indiqués
Frais d’urgence ou d’hospitalisation	Soins médicaux urgents ou frais d’hospitalisation
Frais funéraires et frais juridiques	Frais funéraires, honoraires juridiques ou paiements d’assurance
Remboursement de dettes	Remboursement de dettes personnelles ou d’obligations financières
Équipement destiné à un usage professionnel	Outils ou dispositifs destinés à un usage par des professionnels de la santé ou des services sociaux

Avant de faire une demande

Avant de soumettre une demande à une de nos initiatives de soutien financier, assurez-vous d’avoir d’abord exploré les programmes gouvernementaux, les assurances ou les ressources communautaires qui pourraient répondre à vos besoins.

Notre soutien financier vise à compléter, et non à remplacer l’aide gouvernementale à laquelle vous pourriez avoir droit. Si vous ne savez pas par où commencer, pas de souci ! Votre intervenant du CLSC ou votre conseiller de SLA Québec peut vous aider à explorer les options et à vous orienter vers les bonnes ressources.